

Le patrimoine rural facteur de cohésion sociale

Le patrimoine rural, véritable **capital** et ressource pour le territoire est un élément porteur et moteur du développement durable. Il contribue à l'attractivité des territoires ruraux et à l'équilibre ville-campagne.

Tous les territoires ruraux sont dotés de biens et de savoirs, de traditions et de pratiques ayant une valeur sociétale, culturelle, architecturale et matérielle reconnue, témoins du passé et du présent.

Ce patrimoine contribue à la qualité de vie des habitants, à la qualité des paysages, et à l'attrait de ces territoires pour ceux qui y vivent ou ceux qui les visitent.

Mais cet espace rural est particulièrement vulnérable, parfois en raison du déclin de certaines zones rurales. Il est nécessaire de faire preuve de vigilance face à ces menaces :

1. Le patrimoine bâti et architectural

parfois n'est plus fonctionnel, difficile à entretenir et coûteux énergétiquement.

2. Le patrimoine naturel et le paysage rural

les modes d'exploitation et les techniques de production agricole et sylvicole, le développement de l'habitat périphérique des bourgs.

3. Le patrimoine culturel immatériel

par une image pessimiste et passéiste, opposant la tradition au progrès, pratiques jugées obsolètes.

1. La connaissance et la reconnaissance du patrimoine

Ce patrimoine a été façonné au fil des décennies par l'activité humaine. Il recouvre des domaines aussi divers que l'histoire, l'architecture, l'archéologie, les arts, la culture (orale), les techniques, les savoir faire, l'environnement, les paysages naturels et construits.

La valeur patrimoniale n'est pas perçue comme évidente d'où le concept de « patrimonialisation »

Pour le transmettre aux générations futures, il importe d'inscrire un bien, un objet, un savoir comme un « bien commun » en lui donnant du « sens ».

Pour promouvoir ce processus patrimonial :

- il faut sensibiliser les citoyens, et tout particulièrement **les jeunes** à la valeur du patrimoine rural,
- il faut inciter à la préservation du patrimoine,
- il faut impulser des actions d'éducation au patrimoine, intégrées dans les activités scolaires et péri-scolaires, au travers de l'enseignement disciplinaire ou intradisciplinaire, ou sous forme de classes de patrimoine, de classes de découverte, de sorties éducatives...

Les collectivités ont fait un gros effort de recensement du patrimoine, publié de nombreux documents de qualité et réalisé des « guides locaux ou départementaux ».

2. L'usage du patrimoine

L'objectif étant sa transmission aux générations futures dans le respect de sa vocation, son inscription dans un **projet** constitue la solution la mieux adaptée pour lui garantir un avenir vivant (en relation avec un ensemble de partenaires potentiel).

3. Le patrimoine moteur du développement durable

Développement culturel et économique.

4. Le patrimoine au cœur des dynamiques territoriales

Il donne une image renouvelée des territoires ruraux, dans une logique d'attractivité et de requalification autour d'un « patrimoine de vie », en impliquant acteurs et habitants.

La charte départementale d'éducation au patrimoine (premier et second degrés)

L'éducation au patrimoine est partie intégrante de la formation artistique et culturelle des élèves tout au long de la scolarité.

Il s'agit de découvrir, par une approche sensible et une éducation du regard, l'environnement quotidien, en inscrivant cet apprentissage dans une compréhension de notre héritage, qui participe fondamentalement à la **structuration de l'identité culturelle des individus**.

Le patrimoine est au croisement

- de différentes disciplines, donc par essence interdisciplinaire : des sciences à l'histoire, de la littérature aux arts, des langues aux paysages, jusqu'à l'histoire des arts.
- de différentes compétences (« culture humaniste », « sociales et civiques ») du socle commun de connaissances et de compétences.
- de différents partenariats, visant à organiser au niveau le plus proche de chaque établissement et des écoles du secteur, le rapprochement entre les élèves et l'ensemble patrimonial : partenaires institutionnels, collectivités territoriales : départements, communauté de communes, communes.

Cette **coopération** doit permettre de mettre en œuvre un programme commun autour de thématiques patrimoniales porteuses de sens. L'objectif est d'aider les élèves à découvrir, à adopter, à choisir et à faire leur le patrimoine local.

La démarche consiste à élaborer le **parcours culturel** de chaque élève dans des domaines différents par des approches diversifiées, avec des supports patrimoniaux renouvelés. Des actions de formation conjointes seront organisées.

Pour coordonner l'ensemble des actions, un **comité départemental de pilotage** opérationnel pour définir avec nos partenaires les priorités locales mises en œuvre, l'évaluation et le suivi des projets.

Michel AZÉMA
DASEN de Tarn et Garonne